

mazières-en-gâtine

Réflexion sur les abords de la mairie

Le conseil municipal de Mazières-en-Gâtine s'est réuni vendredi dernier et a pris les décisions suivantes :

Point sur les travaux aux abords de la mairie. Les travaux ont repris depuis le 3 septembre, reste la mise en place du rétroprojecteur dans la salle du conseil, l'installation de la rampe d'escalier... des travaux qui devraient se terminer vers fin novembre. Le maire, Alain Clairand, souligne l'importance d'étudier le projet de l'aménagement des abords de la mairie : pelouses, revêtement, extension des aménagements, etc. Une étude est demandée lors de la séance pour une réflexion plus large sur l'étendue des travaux, proposition d'une commission du bâtiment relevant d'un cahier des charges pour permettre l'avancement du projet, en sollicitant un architecte sur

l'avant-projet de l'aménagement. Jean-Marie Morisset soulève : « *On peut avoir une réflexion beaucoup plus large du projet en le réalisant par tranche* ».

Subventions aux associations. Le maire, Alain Clairand, précise que les subventions aux associations de la commune restent inchangées pour cette nouvelle année 2018-2019. « *La gratuité de la salle sera attribuée aux associations exerçant leurs activités sur Mazières-en-Gâtine, en ayant leur siège social dans la commune, en plus de la gratuité de deux salles par an aux associations enregistrées.* »

Extension du cimetière par des cavurnes et columbarium. « *Depuis l'année 2014, le columbarium comportait 8 places disponibles, depuis 6 mois les places sont prises.* » Une réflexion avec les élus

pour l'aménagement du cimetière, en précisant que le prix des emplacements d'un columbarium est de 326 € en trentenaire et en cinquantenaire de 796 €. La décision est actée pour lancer les travaux des cavurnes dans un premier temps, le columbarium sera en place ultérieurement.

Horaires d'ouverture de la mairie. Les horaires d'ouverture de la mairie sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, les après-midi une permanence est assurée pour les rendez-vous individuels. Un débat de fond est soulevé avec les conseillers municipaux sur les heures d'ouverture du bureau de poste et la permanence de la mairie, une réunion est fixée avec les membres du conseil municipal pour débattre de cette fonctionnalité administrative.